



Enquête administrative sur SITE SEVESO

Par Maza

Bonjour,

Je souhaiterais obtenir des informations concernant les embauches de personnels sur Site SEVESO. Sont-elles (les nouvelles personnes recrutées) soumis à une enquête administrative préalable ? Si oui, quelle est la loi (ou le texte de loi) qui reprend cela?

Quelles structures ou emplois sont soumis à des enquêtes administratives préalables? (et notamment dans les secteur des Bouches du Rhône)

Enfin, quelle est la position de l'Etat sur ce sujet?

Bien cordialement,

Par kang74

Bonjour

Le fait d'être seveso n'a rien à voir : le fait d'être un site dit " sensible", oui .

[url=https://www.cnil.fr/fr/les-enquetes-administratives-de-securite]https://www.cnil.fr/fr/les-enquetes-administratives-de-securite[/url]

quelle est la position de l'Etat sur ce sujet
étrange question puisque la nécessité et les modalités de ces enquêtes découlent de la loi ...

Par Maza

Je comprends bien votre réponse néanmoins, sur certains site SEVESO, il n'y a pas d'enquête administrative préalable...

C'est donc obligatoire ou non?

Par kang74

Ce n'est pas parce qu'un site est seveso, que c'est un site dont l'accès à certaines fonctions nécessitent une enquête administrative .

Donc seveso ne veut pas dire qu'il y ait enquête obligatoire

Par Maza

Donc pour résumer, les enquêtes administratives ne sont pas obligatoires sur Site SEVESO. Elles sont plus sur demande de la direction?

Par kang74

Avez vous lu le lien ???

On parle bien d'enquête administrative préalable à l'embauche ?

Ce serait plus simple d'exposer la situation réelle car vous semblez ne pas comprendre pourquoi un site est classé Seveso (ou pas) pourquoi il y a des enquêtes administratives obligatoires (ou pas) et à quoi servent celles-ci.

L'employeur ne décide pas du cadre légal ...